

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 161 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Auguste COLOMB - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY - OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2018

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par David YTIER - Mireille BALLETTI représentée par Bernard JACQUIER - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Irène MALAUZAT - Jacques BOUDON représenté par Moussa BENKACI - Frédérick BOUSQUET représenté par Dominique FLEURY- VLASTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Jules SUSINI - Laure-Agnès CARADEC représentée par Gérard CHENOZ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Eugène CASELLI représenté par Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté par Jean MONTAGNAC - Monique CORDIER représentée par Xavier MERY - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Michel DARY représenté par Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET représenté par Martine CESARI - Sylvaine DI CARO représentée par Philippe DE SAINTDO - Pierre DJIANE représenté par Martine RENAUD - Nathalie FEDI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Bruno GILLES représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Patrick BORÉ - Olivier GUIROU représenté par Jean-Pierre MAGGI - Garo HOVSEPIAN représenté par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Francis TAULAN - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Stéphane MARI représenté par Gérard POLIZZI - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Yves MESNARD représenté par André JULLIEN - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Serge PEROTTINO représenté par Christophe AMALRIC - Roger PIZOT représenté par Jacky GERARD - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Yves MORAINÉ - Julien SAVIER représenté par Stéphane PICHON - Carine ROGER représentée par Michèle EMERY - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Isabelle SAVON représentée par Georges GOMEZ - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Claude VALLETTE représenté par Daniel HERMANN - Yves VIDAL représenté par Georges CRISTIANI - Yves WIGT représenté par Patrick APPARICIO.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Nouriaty DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Patrick MENNUCCI - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick PADOVANI représenté à 10h07 par Josette VENTRE - Gaëlle LENFANT représentée à 10h18 par Pascale MORBELLI - Dominique FLEURY- VLASTO représentée à 10h44 par Dominique TIAN - Solange BIAGGI représentée à 10h45 par Marie-Josée BATTISTA – Christian BURLE représenté à 10h53 par Philippe ARDHUIN.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lisette NARDUCCI à 10h30 – Michel AZOULAI à 10h47 – Bernard RAMOND à 11h00 – Georges GOMEZ à 11h00 – Michel MILLE à 11h05 – Georges ROSSO à 11h20 – Pascal MONTECOT à 11h22 – Patrick GHIGONETTO à 11h25.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 016-3855/18/CM

**■ Opération Grand Centre Ville - Requalification du centre-ville de Marseille -
Approbation du bilan de la concertation publique pour le quartier Noailles et
l'équipement socioculturel à vocation intergénération Noailles à Marseille 1er
arrondissement
MET 18/7106/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations conjointes les 9 février 2009 et le 19 février 2009, la ville de Marseille et l'EPCI Marseille Provence Métropole ont approuvé un engagement renforcé pour le centre-ville de Marseille actant le cadre des actions à conduire pour dynamiser son attractivité et affirmer sa centralité.

Depuis le 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence est concédante de l'opération « Grand Centre Ville » mise en place dans ce cadre pour intervenir en faveur du renouvellement urbain de 35 pôles de projets, dont 25 pôles prioritaires, avec pour objectifs :

- la production de logements nouveaux ou restructurés à remettre sur le marché locatif et d'accession à la propriété,
- la production de locaux d'activité et d'équipements,
- l'amélioration d'immeubles et de logements privés par un système incitatif d'aides aux propriétaires,
- la création de voiries et réseaux nécessaires à la viabilisation du foncier recyclable et à l'embellissement des espaces publics existant pour stimuler l'investissement en renouvelant l'attractivité résidentielle, commerciale et touristique des quartiers centraux.

L'opération s'inscrit dans un périmètre de cohérence de 1 000 hectares au sein duquel doit être assurée une coordination avec les opérations sur les grandes infrastructures, telles la piétonisation du Vieux-Port et le plan-guide des espaces publics liés, les projets de rénovation urbaine du Centre Nord et de Saint-Mauront contractualisés avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) aujourd'hui classées en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), ainsi que les opérations pilotées par l'établissement public Euroméditerranée.

Cette opération d'aménagement est concédée à la société publique locale d'aménagement Soléam par convention n°T1600914CO (ex-n°11-0136).

Le mode opératoire de l'opération « Grand Centre-Ville » prévoit des concertations spécifiques par pôle, au fur et à mesure de la définition des projets.

Cinq pôles opérationnels du quartier Noailles (Noailles-Capucins, Bedarrides, Saint-Louis Delacroix, Arc-Palud et Ventre-Lieutaud) ont fait l'objet d'une étude urbaine qui a permis de déterminer des axes d'intervention possibles en associant usagers, commerçants, résidents, riverains et associations à travers deux forums ouverts et des balades urbaines en lien avec les services techniques compétents. Ces orientations d'intervention en matière de requalification des espaces publics, circulation et stationnement, gestion urbaine de proximité ou encore stratégie d'intervention sur le bâti, doivent faire l'objet d'une restitution.

Parallèlement, un programme et une faisabilité ont été élaborés en vue de la création d'un équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle pour répondre à un besoin avéré sur le quartier.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2018

Ces projets intéressants le quartier Noailles étant prêts pour être soumis à concertation publique, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé par délibérations n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et n° URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017 les modalités de concertation publique pour :

- le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles, à l'étude sur deux sites complémentaires (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) et à destination d'un public d'enfants et de jeunes fortement représenté dans le quartier Noailles
- la restitution sur le quartier Noailles (pôles Noailles-Capucins, Bedarrides, Saint-Louis Delacroix, Arc-Palud et Ventre-Lieutaud) des orientations de l'étude urbaine en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions et matière d'habitat et de logements.

Sur la base de ces délibérations, des mesures de publicité ont annoncé aux administrés l'objet, les lieux, dates et modalités du déroulement de cette concertation. En plus des mesures de publicité légales, un courrier d'information a également été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier.

Une réunion publique de lancement de la concertation s'est tenue le 24 janvier 2018 au théâtre Mazenod (88, rue d'Aubagne - 13001), en présence des élus. La concertation s'est déroulée du 22 janvier au 23 février 2018 inclus, sous la forme d'une exposition publique dans les locaux de la Ville, 40 rue Fauchier (13002), avec mise à disposition d'un registre permettant au public de consigner remarques, questions et observations. Pendant ce mois de concertation, dix permanences techniques, organisées les mardis matin et jeudis après-midi, ont permis d'apporter des explications sur les projets et de répondre aux questions des visiteurs.

Ces permanences ont permis d'accueillir au total treize personnes. Le registre a permis de consigner vingt-six contributions écrites ; cinq contributions formalisées par le milieu associatif y ont été annexées, soit un total de trente et une contributions.

Suite à la demande du Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements d'organiser la concertation au plus près Noailles, un deuxième jeu de panneaux a été installé dans le hall des locaux de la Soléam, 49 La Canebière – 13001, à proximité immédiate du quartier, et un troisième jeu remis Conseil Citoyen qui a organisé quatre après-midis d'exposition dans différents lieux afin de recueillir les contributions habitantes sur les projets. Le 23 février, à l'issue de ces quatre après-midis de présence sur le quartier, un membre du Conseil Citoyen est venu directement porter au registre de concertation, consigné rue Fauchier, les dix-huit contributions habitantes recueillies ainsi qu'une contribution de cinq pages rédigée au nom du Conseil Citoyen.

Aujourd'hui, conformément aux articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il est proposé d'approuver le bilan de cette concertation publique qui met particulièrement en avant l'attente des habitants et usagers sur les points suivants :

- l'espace public : les contributions font état du déficit de lieux de rencontre et de rassemblement pour les habitants et usagers du quartier, de l'importance d'encourager les initiatives de végétalisation et de la nécessité d'un contrôle plus efficace de la qualité des aménagements réalisés.
- la circulation / le stationnement : le projet de piétonisation est accueilli favorablement. Si certaines contributions expriment le souhait d'une plus grande ambition et la crainte d'un retard dans sa mise en œuvre, d'autres font état de la nécessité d'une politique volontariste en vue d'accompagner la disparition progressive de la voiture dans le centre ancien. Les problématiques de respect des règles de stationnement et de circulation sont évoquées notamment au regard de leurs conséquences sur la sécurité des piétons et des cycles.
- la gestion urbaine de proximité (gestion des déchets, organisation des livraisons) : après le constat d'une amélioration récente de la propreté du quartier, les contributions font ressortir la nécessité de conduire une réflexion poussée sur les équipements de collecte et sur la mise en œuvre d'une politique volontariste

en matière de réduction et de valorisation des déchets. Concernant l'organisation des livraisons, l'importance d'associer les acteurs concernés et de mettre en place des expérimentations est soulignée.

- l'habitat : plusieurs contributions insistent sur l'urgence de traiter le mal-logement et la nécessité d'engager rapidement des démarches en faveur de la rénovation du bâti dégradé. La mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de production de logements sociaux sur le quartier est attendue.

- le commerce / l'attractivité : si les participants font état de la perte d'attractivité du quartier et de la vacance de certains commerces, ils insistent toutefois sur la richesse de sa diversité commerciale et la nécessité de maintenir le commerce existant qui permet de répondre aux besoins des habitants. Certains posent la question du contrôle des occupations commerciales et de la politique municipale en matière de soutien du commerce traditionnel.

- les équipements publics : les contributions évoquent les besoins d'écoles maternelle et élémentaire, de crèches et d'équipements ludiques et sportifs pour la jeunesse ainsi que de lieux de rencontre pour les habitants du quartier.

- l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles : plusieurs contributions écrites expriment les inquiétudes des riverains au regard du projet du Domaine Ventre et de son potentiel impact sur la tranquillité résidentielle du lieu. L'association des acteurs locaux à la définition du projet social du futur équipement est attendue, notamment afin de ne pas concurrencer les structures déjà en place.

- la communication et la concertation sur les projets : des craintes ont été exprimées quant à la finalité des opérations prévues, notamment vis-à-vis des habitants du quartier. Des participants expriment leur impatience au regard des études restant à conduire et de l'échéance annoncée des premières réalisations, en insistant sur l'urgence de la problématique de mal-logement. Globalement, les contributions font ressortir la nécessité d'associer plus en amont les habitants à la définition des projets et d'améliorer leur communication notamment avec la mise en place d'outils pour permettre des échanges plus réguliers avec les porteurs de projet.

Des réponses ont été apportées en séance publique par les élus et les techniciens sur l'extension de la piétonisation en centre-ville et le plan de mobilité, sur l'attractivité et la fonction commerciale du quartier, notamment avec le retour du marché après requalification de la place des Capucins, sur les conditions complexes et coûteuses qui ralentissent l'action publique en matière de lutte contre l'habitat dégradé et en matière de maîtrise foncière nécessaire pour produire des équipements ou du logement à prix maîtrisé dans un quartier dense et historique. Ces réponses sont synthétisées dans le bilan de concertation joint en annexe.

L'ensemble des observations formulées est annexé au bilan.

Si les participants et contributeurs accueillent plutôt favorablement les orientations d'intervention sur le quartier Noailles et le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle, ils appellent toutefois de leurs vœux :

- une meilleure concertation des habitants et usagers tout au long de la mise en œuvre des projets publics programmés ;

- plus d'ambition et d'efficience dans la mise en œuvre des politiques publiques (lutte contre l'habitat indigne, production de logements sociaux, projet de piétonisation...);

- pour le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle, l'association des acteurs de terrain à la définition du projet social du futur équipement et la mise en place d'un groupe de travail associant services techniques et riverains pour le site Domaine Ventre.

Ces attentes seront examinées en coordination avec les différents services compétents pour pouvoir y donner suite. Les contributions écrites des associations feront l'objet de réponses formalisées ou de temps d'échanges. Le Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements sera le relai des échanges à venir.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2018

Le bilan de la concertation sera mis en ligne sur le site internet de la Soléam, concessionnaire de l'opération « Grand Centre Ville ».

Les évolutions relatives à l'avancée des études et des projets seront publiées régulièrement sur le site internet de la Soléam et des collectivités concernées et pourront donner lieu à l'organisation d'autres rendez-vous avec les habitants, associations locales et autres personnes concernées dans le cadre de temps de concertation complémentaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 01-003/16/CM portant élection du Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 approuvant les modalités de concertation pour le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) ;
- La délibération n°URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017 approuvant les modalités de concertation pour les pôles du quartier Noailles ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 15 mai 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Que l'opération d'aménagement « Grand Centre-Ville », concédée à la SOLEAM et transférée à la Métropole Aix-Marseille Provence à compter du 1^{er} janvier 2016, relève d'une logique de renouvellement urbain ;
- Qu'il convient de poursuivre le processus de communication et d'échange par des concertations par pôle ou groupes de pôles pour les projets entrant dans le champ de cette opération, au fur et à mesure de leur définition préalablement à leur mise en œuvre ;
- Que la concertation publique sur les pôles constitutifs du quartier Noailles et l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles (Marseille, 1^{er} arrondissement) s'est déroulée du 22 janvier au 23 février 2018 inclus ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation publique.

Délibère

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2018

Article unique :

Est approuvé le bilan de la concertation publique ci-annexé pour les pôles constitutifs du quartier Noailles et l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles (Marseille, 1^{er} arrondissement).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS